

REGLEMENT ORDRE INTERIEUR – Taxibrousse ASBL

Mise à jour Novembre 2018

Préambule : le masculin est utilisé dans l'ensemble du texte pour désigner les personnes mais ce, pour la facilité de la lecture, sans distinction aucune de genre.

Nos Valeurs prioritaires :

RESPECT – RECIPROCITE - CONFIANCE – PARTAGE – DEONTOLOGIE - ETHIQUE

Notre orientation :

Favoriser les partenariats pérennes entre Instituts de formation belges et sénégalais

ARTICLE 1 : ENGAGEMENT DE STAGE/SEJOUR

Pour être considéré comme « stagiaire taxibrousse », l'étudiant, le bénévole ou le groupe doit obligatoirement :

1.1 avoir introduit une **demande de stage/séjour via le formulaire « Prise de contact Stage/Séjour Taxibrousse » document 1**, afin d'engager les premières concertations.

1.2 s'assurer qu'il dispose de **l'accord de son Université/Haute Ecole – Staff d'unité et responsables régionaux** pour réaliser son stage/séjour au Sénégal avec le soutien de Taxibrousse.

Rque : les étudiants et membres des mouvements de jeunesse restent sous la responsabilité de leur Haute-Ecole/Université – Fédération.

1.3 avoir **complété et signé le formulaire « Inscription – Engagement Stage/Séjour Taxibrousse » document 2**, stipulant que le stagiaire s'engage à respecter le règlement d'ordre intérieur de l'association

1.4 avoir **payé les frais d'inscription de 99 €/stagiaire** couvrant les frais de fonctionnement de l'association et les frais liés à l'encadrement sur place et à distance

NB : pour les mouvements de jeunesse, restitution sur place pour couvrir certains frais spécifiques (+/- 50 %) .

1.5 s'engager à **fournir une attestation d'assurance qui couvre les risques de dommages aux tiers et au matériel confié** lors de la participation aux activités professionnelles et/ou animations, ainsi que **l'attestation de couverture personnelle soins de santé – rapatriement.**

1.6 s'engager à **faire toutes les démarches pour disposer des documents de voyage requis** (passeport + visa pour certains ressortissants de pays autres que la Belgique) et respecter les consignes de sécurité données par la médecine du voyage.

1.7 s'engager à **fournir l'ensemble des informations indispensables à la mise en oeuvre et réalisation de son projet** (conventions – objectifs...) **et à les relayer en retour vers les personnes référentes dans la Haute Ecole/Université – Association/Fédération.**

1.8 s'engager à **respecter les consignes, formes et délais requis.**

Aucune démarche relative à la mise en place du stage/séjour ne sera entamée avant :

- **réception du document 2 « Inscription - Engagement Stage/Séjour Taxibrousse »**
- **paiement des frais d'inscription**

- **signature du ROI.**

ARTICLE 2 : PREPARATION DU STAGE/SEJOUR

Le stagiaire s'engage à consacrer le temps nécessaire à la préparation de son stage/séjour et à toutes les démarches qui y seront liées :

2.1 communiquer **CV et objectifs de stage/séjour au partenaire sénégalais** et répondre aux sollicitations.

2.2 participer à la (aux) réunion(s) de préparation.

2.3 se documenter sur les spécificités locales (aspects culturels et professionnels) et se préparer en conséquence (actualisation compétence spécifique, préparation animations...)

2.4 organiser **récolte de fonds et/ou de matériel** pour soutenir les structures locales qui accueilleront ou seront visitées.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DU STAGE

Le stagiaire s'engage à adhérer aux principes et valeurs prônées par l'Association Taxibrousse, respect – humilité – solidarité, tant dans les milieux professionnels, les lieux d'hébergement et les structures visitées.

Le stagiaire s'engage à faire preuve de toute la rigueur nécessaire et à respecter les contraintes imposées par les milieux professionnels et les milieux d'hébergement :

3.1 adopter une **tenue vestimentaire respectueuse des us et coutumes locales** sur le chemin de stage et au sein des structures d'apprentissage.

3.2 donner un **feed-back régulier à la coordination Taxibrousse et aux référents de l'institution scolaire/mouvement de jeunesse.**

3.3 participer dans le cadre des stages encadrés, aux supervisions collectives et autres activités organisées pour le groupe : ateliers réflexifs, rencontres et/ou visites professionnelles...

3.4 contribuer à **l'évaluation du stage/séjour** avec la référente Taxibrousse et **partager son expérience** à destination des futurs stagiaires. Dans ce cadre le stagiaire donne **l'autorisation à Taxibrousse d'utiliser certains extraits et/ou photos dans les actions de sensibilisation et sur son site internet.**

3.5 Le stagiaire, tout comme les encadrants Taxibrousse, tous bénévoles, ne perçoivent aucune rémunération de qui que soit.

ARTICLE 4 : ANNULATION DU STAGE/SEJOUR

4.1 Tout **désistement de stage/séjour doit être signalé le plus rapidement possible** à la référente Taxibrousse concernée.

4.2 Les frais d'inscription perçus par l'Asbl ne seront pas remboursés.

ARTICLE 5 : DIFFICULTES – DYSFONCTIONNEMENTS EN COURS DE STAGE/SEJOUR

Le stagiaire s'engage

5.1 à signaler dans les 24h, toute difficulté et/ou dysfonctionnement survenant pendant le séjour, d'ordre professionnel ou autre. Il avertit de manière simultanée la référente Taxibrousse et la personne référente de son institution/association. De même, les partenaires sénégalais sont invités à signaler dans les plus brefs délais toutes difficultés ou dysfonctionnements dans le chef des stagiaires.

5.2 Les solutions et/ou régulations à apporter seront prises après concertation, de manière conjointe dans le respect des intérêts de chacune des parties : partenaire – taxibrousse – institution de formation/association – stagiaire.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENT TAXIBROUSSE

Selon leur disponibilité et leurs spécificités, les différents membres de l'association se partagent les engagements suivants :

6.1 informer le stagiaire et l'aider à identifier ses objectifs de stage/séjour pour **sélectionner le contexte et lieu de stage/séjour le plus adapté...** et choisir la formule d'hébergement.

Taxibrousse sélectionne des milieux de stage/séjour où les **compétences des professionnels locaux permettent un suivi, des échanges et une évaluation** si celle-ci est requise. L'évaluation du stage est généralement réalisée par les partenaires locaux. Dans le cas des stages encadrés, la responsable Taxibrousse peut y contribuer.

Taxibrousse ne tient pas compte des orientations confessionnelles, politiques ou autres du site de stage mais **met l'accent sur les compétences des professionnels** qui sont au minimum en adéquation avec les normes en vigueur dans le pays

6.2 assurer la mise en place administrative du stage/séjour (démarches auprès des autorités sénégalaises concernées et de l'ambassade, suivi des conventions, démarches locales ambassade...) dans les délais requis par les autorités sénégalaises concernées, l'Université/Haute Ecole/Association ou en fonction des desiderata pour les séjours bénévoles.

6.3 soutenir la co-construction du projet avec les partenaires sénégalais.

6.4 assurer l'encadrement à distance et/ou sur place (= en fonction du nombre de participants et de la période de stage/séjour) pendant toute la durée du stage/séjour. L'association collabore de plus avec des référents locaux avec lesquels elle est en contact régulier.

6.5 A la demande du stagiaire, organiser l'accueil sur place et la présentation sur les terrains de stage/séjour, ainsi qu'un tour d'orientation avec guide local, permettant la prise de repères avant le stage/séjour.

6.6 A la demande du stagiaire, organiser le contact avec les partenaires locaux pour gérer les aspects logistiques, l'hébergement et les activités « découvertes » souhaitées (excursions/circuits). Taxibrousse sélectionne sur base de critères de fiabilité et sécurité, les partenaires locaux qu'elle recommande aux stagiaires. Par principe d'équité, elle négocie les descriptifs et les tarifs de base dans le respect des différentes parties. Elle **communique ces informations** aux stagiaires ainsi que les procédures de réservation, paiement...

6.7 Le **stagiaire assume l'entière responsabilité de ses choix** en ce qui concerne les services logistiques et de loisirs. Il est libre de s'adresser à d'autres prestataires de services.

6.8 Taxibrousse ne bénéficie **d'aucun intérêt financier des partenaires sénégalais**, ni milieux professionnels, ni partenaires logistiques.

Nom – Prénom

Institution /Association :

Je confirme mon inscription à l'association Taxibrousse et je m'engage à respecter le ROI

Date :

Signature :